

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE
LA 26^E AVENUE POUR UNE DÉPENSE DE 594 763 \$ ET UN EMPRUNT DE 594 763 \$**

RÈGLEMENT NUMÉRO 680

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 20 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité qu'un règlement d'emprunt pour le prolongement des infrastructures de la 26^e Avenue pour une dépense de 594 763 \$ et un emprunt de 594 763 \$ - Règlement numéro 680, soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil de la Municipalité de Saint-Zotique est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'infrastructures selon les estimations préparées par Sylvain Parent, ingénieur, en date des 24 novembre 2016 et 11 janvier 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 : Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 594 763 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, 80 % des coûts incluant les frais, les taxes et les imprévus sera assumé par les contribuables du secteur visé par les travaux et l'autre 20 % des coûts sera assumé par l'ensemble des contribuables de la municipalité.

ARTICLE 4 : Pour acquitter les dépenses, incluant les frais, taxes et imprévus, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 122 400 \$ sur une période de 20 ans et une somme de 353 410 \$ sur une période de 30 ans pour les contribuables du secteur visé ainsi qu'une somme de 118 953 \$ sur une période de 5 ans pour la partie assumée par l'ensemble des contribuables de la municipalité.

ARTICLE 5 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt assumée par l'ensemble des contribuables de la municipalité, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt assumée par les contribuables du secteur visé par les travaux, sur les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation délimité par un trait de couleur rouge à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale basée sur l'entendue en front des immeubles imposables longeant la 26^e Avenue, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, soit les lots numéros 1 687 649 et 3 745 116.

ARTICLE 6 : Tout contribuable d'un immeuble duquel est imposée une taxe en vertu du deuxième alinéa de l'article 5 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article 5.

Le paiement doit être effectué au plus tard 30 jours après expédition de l'avis informant tout contribuable de la part du capital à être remboursé relativement à l'immeuble concerné par l'article 5. Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du *Code municipal du Québec*.

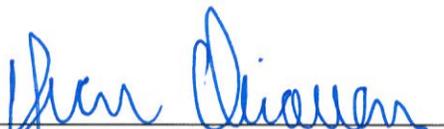
Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 7 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8: Le conseil municipal affecte à la réduction des dépenses décrétées au présent règlement, au prorata du financement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 9 : Le conseil municipal est par les présentes autorisé à faire toutes les procédures nécessaires pour mettre le présent règlement en vigueur.

ARTICLE 10 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



M. Yvon Chiasson, maire



M. Jean-François Messier,
secrétaire-trésorier et directeur général

Avis de motion : 20 décembre 2016

Adoption : 17 janvier 2017

Registre des électeurs : 13 février 2017

Approbation du règlement par le M.A.M.O.T : 26 mai 2017

Affichage : 29 mai 2017



465, AVENUE SAINT-CHARLES, BUREAU 200, VAUDREUIL-DORION, QC J7V 2N4 T (sans frais) 1 877 455-8285 T 450 455-8285 F 450-455-3088 admin@cdgu.com
287, RUE PARENT, SAINT-JÉRÔME, QC, J7Z 1Z0 T 450 504-3285 F 450 455-3088 admin@cdgu.com

Le 24 novembre 2016

PAR COURRIEL SEULEMENT

Monsieur Jean-François Messier
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Zotique
1250, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

Objet : Travaux de prolongement des infrastructures municipales sur la 26^e avenue
N/Réf.: PR-VD16085

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande et à notre conversation téléphonique d'hier, il nous fait plaisir de vous offrir nos services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures municipales de la 26^e avenue.

Notre compréhension du mandat est la suivante :

Afin de desservir un ensemble de bâtiments multi-logements situé à l'angle de la 20^e rue et de la 26^e avenue ainsi que le site de la future aréna située à proximité de la patinoire réfrigérée, le projet consiste en la construction des infrastructures municipales d'eau potable et d'égout sanitaire sur une longueur approximative de 280 mètres et des infrastructures municipales d'égout pluvial sur une longueur approximative de 160 mètres. Des travaux de réfection de la chaussée et de piste cyclable sont aussi requis. Ce projet s'inscrit à l'intérieur des travaux de prolongement des infrastructures municipales, de drainage et d'éclairage routier sur la 20^e rue. Les travaux supplémentaires sont évalués sommairement à 500 000 \$, sans les taxes applicables.

Plans et devis

Nos services de préparation des plans et devis incluent :

- la collecte des informations nécessaires;
- l'estimation préliminaire et définitive des coûts;
- les plans-profilés et devis préliminaires et définitifs.

Nous vous offrons de réaliser cette partie de mandat au montant forfaitaire de **11 500,00 \$** plus taxes.

Ne sont pas inclus dans notre offre de services

En raison de la complémentarité de cette offre de services avec le mandat octroyé à CDGU dans le cadre des travaux de prolongement des infrastructures municipales, de drainage et d'éclairage routier sur la 20e rue, les activités suivantes sont déjà réalisées à l'intérieur de celui-ci:

- Les démarches pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la LQE;
- l'évaluation environnementale de site – phase I;
- l'étude de caractérisation environnementale – phase II;
- les études faunique et/ou floristique (études de caractérisation du milieu naturel);
- les études de sol ou de caractérisation qui pourraient être requises;
- les services d'un arpenteur-géomètre;
- les procédures d'appel d'offres;
- l'analyse des soumissions.

Honoraires pour travaux supplémentaires :

Pour toutes corrections suite à un changement d'implantation après la version émise pour approbation du plan civil, la méthode à taux horaire sera utilisée pour le calcul de nos honoraires supplémentaires. Les taux horaires suivants seront utilisés :

- Ingénieur senior : 150,00 \$
- Ingénieur intermédiaire 110,00 \$
- Technicien senior : 110,00 \$
- Technicien intermédiaire : 70,00 \$
- Personnel auxiliaire : 60,00 \$

Surveillance des travaux

Nous vous offrons de réaliser la surveillance des travaux au taux journalier de **850,00 \$/jour** pour un budget ne dépassant pas **8 500 \$**. La durée des travaux supplémentaires est évaluée à **dix (10) jours**.

Nos services de surveillance des travaux sont similaires à ceux indiquées dans les termes de références du mandat octroyé sous la résolution 2015-12-419.

Monsieur Jean-François Messier
Municipalité de Saint-Zotique
PR-VD16085

2016-11-24

3

Modalités de paiement

Les honoraires pour l'ensemble de nos services professionnels d'ingénierie vous seront facturés progressivement selon l'avancement du mandat (une fois par mois).

Toutes les factures sont payables sur réception. Des frais d'administration au taux composé de 1.5 % par mois (19.56 % par année) seront imputés aux montants impayés 30 jours après la date de facturation.

Abandon de mandat

Si notre mandat doit être abandonné ou différé en tout ou en partie, vous serez facturé proportionnellement à l'avancement des travaux concernant les services pour lesquels nous avons été mandatés.

Acceptation de l'entente :

Si cette offre vous convient, veuillez émettre un bon de commande ou une résolution et nous faire parvenir une copie pour que nous puissions débiter notre mandat.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez envers notre firme et nous vous prions d'agréer, Monsieur Messier, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Sylvain Parent, ing.
Directeur de projets

SP/jl





Client Municipalité de Saint-Zotique

Projet Travaux de prolongement des infrastructures municipales et de drainage sur la 26e avenue

No dossier 006 - 006 - 13

Date 2017-01-11

Préparé par Sylvain Parent, ing.

Page 1 de 4

Sujet **ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION**

ART. N°	DESCRIPTION	QUANTITÉ APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER				
1.1	Organisation de chantier et frais généraux: - maintien de la circulation et signalisation des travaux; - protection et support des ouvrages d'utilités publiques; - déplacement d'obstacles et de la signalisation existante; - protection de l'environnement et contrôle des eaux; - clôture de sécurité temporaire autour du site; - conditions d'hiver; - contrôle de la poussière; - nettoyage et régalage final.	100%	global	20 000,00 \$	20 000,00 \$
1.2	Puits d'exploration	2	unité	500,00 \$	1 000,00 \$
1.3	Gestion des sols contaminés (<B)	10,0	tonne	30,00 \$	300,00 \$
1.4	Gestion des sols contaminés (>B)	10,0	tonne	120,00 \$	1 200,00 \$
TOTAL - ORGANISATION DE CHANTIER					22 500,00 \$
2.0	DÉMOLITION				
2.1	Pulvérisation du pavage existant	1 600,0	m ²	4,00 \$	6 400,00 \$
TOTAL - DÉMOLITION					6 400,00 \$
3.0	EAU POTABLE				
3.1	Conduite d'eau potable; PVC DR-18, 150 mm Ø	60,0	m	150,00 \$	9 000,00 \$
3.2	Poteau d'incendie; incluant vanne et boîte de vanne	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3.3	Branchement de service d'eau potable; PVC DR-18, 150 mm Ø	2	unité	1 200,00 \$	2 400,00 \$
3.4	Branchement de service d'eau potable; cuivre K-mou, 25 mm Ø	5	unité	1 100,00 \$	5 500,00 \$
3.5	Nettoyage, désinfection et essais des conduites d'eau potable	100%	global	1 500,00 \$	1 500,00 \$
3.6	Raccordement d'une conduite d'eau potable projetée à une conduite existante sans pression	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
3.7	Supplément pour matériaux d'emprunt classe B	250,0	m ³	25,00 \$	6 250,00 \$
TOTAL - EAU POTABLE					30 650,00 \$



Client Municipalité de Saint-Zotique
 Projet Travaux de prolongement des infrastructures municipales et de drainage sur la 26e avenue
 No dossier 006 - 006 - 13 Date 2017-01-11
 Préparé par Sylvain Parent, ing. Page 2 de 4
 Sujet **ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION**

ART. N°	DESCRIPTION	QUANTITÉ APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
4.0	ÉGOUT DOMESTIQUE				
4.1	Conduite d'égout; PVC, DR-35, 250 mm Ø	203,0	m	155,00 \$	31 465,00 \$
4.2	Conduite de refoulement; PVC, DR-25, 450 mm Ø, raccordement futur	412,0	m	300,00 \$	123 600,00 \$
4.3	Regard d'égout; M-1200, Flex-Lok 200 (incluant grille de sécurité lorsque requis)	2	unité	5 500,00 \$	11 000,00 \$
4.4	Branchement de service d'égout; PVC, DR-28, 125 mm Ø blanc	7	unité	1 100,00 \$	7 700,00 \$
4.5	Nettoyage, essai d'étanchéité, inspection télévisée et mesures de déformation d'un réseau d'égout à la réception provisoire	412,0	m	5,00 \$	2 060,00 \$
4.6	Supplément pour matériaux d'emprunt B	500,0	m ³	25,00 \$	12 500,00 \$
4.7	Surexcavation et remplacement des matériaux impropres	100,0	m ³	25,00 \$	2 500,00 \$
TOTAL - ÉGOUT DOMESTIQUE					190 825,00 \$
5.0	ÉGOUT PLUVIAL				
5.1	Conduite d'égout; BA, cl. IV, 450 mm Ø	203,0	m	250,00 \$	50 750,00 \$
5.2	Conduite d'égout; PVC, DR-35, 300 mm Ø, raccordement aux stationnements futurs (4)	40,0	m	150,00 \$	6 000,00 \$
5.3	Regard d'égout; M-1200, Flex-Lok 100	2	unité	5 500,00 \$	11 000,00 \$
5.4	Puisard; PEHD, R320, 375 mm Ø	6	unité	650,00 \$	3 900,00 \$
5.5	Branchement de service d'égout; PVC, DR-28, 150 mm Ø	7	unité	1 100,00 \$	7 700,00 \$
5.6	Nettoyage et inspection télévisée d'un réseau d'égout à la réception provisoire	203,0	m	8,00 \$	1 624,00 \$
5.7	Nettoyage et inspection télévisée d'un réseau d'égout à la réception définitive	203,0	m	8,00 \$	1 624,00 \$
5.8	Bouchon imperméable en argile	5	unité	500,00 \$	2 500,00 \$
5.9	Supplément pour matériaux d'emprunt B	300,0	m ³	25,00 \$	7 500,00 \$
TOTAL - ÉGOUT PLUVIAL					92 598,00 \$



Client Municipalité de Saint-Zotique
 Projet Travaux de prolongement des infrastructures municipales et de drainage
sur la 26e avenue
 No dossier 006 - 006 - 13 Date 2017-01-11
 Préparé par Sylvain Parent, ing. Page 3 de 4
 Sujet **ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION**

ART. N°	DESCRIPTION	QUANTITÉ APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
6.0	OUVRAGES DE DRAINAGE				
6.1	Noe de rétention; incluant pierre de rivière, membrane géotextile, conduite perforée PEHD R320 300 mm Ø, clé d'infiltration en sable et lit de pierre nette	163,0	m	120,00 \$	19 560,00 \$
6.2	Ponceau, PEHD R320, 450 mm Ø avec raccordement au puisard	15,0	m	250,00 \$	3 750,00 \$
6.3	Extrémité bisautée; BA, pour conduite circulaire, 450 mm Ø	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
TOTAL - OUVRAGES DE DRAINAGE					25 810,00 \$
7.0	FONDATION DE CHAUSSÉE				
7.1	Préparation de l'infrastructure de la chaussée; incluant drain de fondation	1 550,0	m ²	7,00 \$	10 850,00 \$
7.2	Membrane géotextile; TEXEL GEO-9	1 550,0	m ²	4,00 \$	6 200,00 \$
7.3	Sous-fondation; matériau granulaire MG-112, 450 mm d'épaisseur	1 350,0	tonne	18,00 \$	24 300,00 \$
7.4	Fondation inférieure; pierre concassée MG-56, 300 mm d'épaisseur	1 100,0	tonne	20,00 \$	22 000,00 \$
7.5	Fondation supérieure; pierre concassée MG-20, 150 mm d'épaisseur	550,0	tonne	22,00 \$	12 100,00 \$
7.6	Réfection de la chaussée gravelée	320,0	m ²	30,00 \$	9 600,00 \$
TOTAL - FONDATION DE CHAUSSÉE					85 050,00 \$
8.0	PAVAGE				
8.1	Mise en forme de la chaussée	1 550,0	m ²	4,50 \$	6 975,00 \$
8.2	Enrobé bitumineux; couche de base, ESG-14, PG 58-28, 45 mm d'épaisseur	180,0	tonne	95,00 \$	17 100,00 \$
8.3	Enrobé bitumineux; couche d'usure, ESG-10, PG 58-28, 40 mm d'épaisseur	160,0	tonne	100,00 \$	16 000,00 \$
TOTAL - PAVAGE					40 075,00 \$
9.0	AMÉNAGEMENTS				
9.1	Ensemencement hydraulique; incluant 100 mm de terre végétale	400,0	m ²	4,00 \$	1 600,00 \$
TOTAL - AMÉNAGEMENTS					1 600,00 \$
10.0	MARQUAGE ET SIGNALISATION				
10.1	Marquage; temporaire de chaussée	100%	global	500,00 \$	500,00 \$
10.2	Marquage; permanent de chaussée	100%	global	500,00 \$	500,00 \$
TOTAL - MARQUAGE ET SIGNALISATION					1 000,00 \$



Client Municipalité de Saint-Zotique
 Projet Travaux de prolongement des infrastructures municipales et de drainage sur la 26e avenue
 No dossier 006 - 006 - 13 Date 2017-01-11
 Préparé par Sylvain Parent, ing. Page 4 de 4
 Sujet **ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION**

ART. N°	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER	22 500,00 \$
2.0	DÉMOLITION	6 400,00 \$
3.0	EAU POTABLE	30 650,00 \$
4.0	ÉGOUT DOMESTIQUE	190 825,00 \$
5.0	ÉGOUT PLUVIAL	92 598,00 \$
6.0	OUVRAGES DE DRAINAGE	25 810,00 \$
7.0	FONDATION DE CHAUSSÉE	85 050,00 \$
8.0	PAVAGE	40 075,00 \$
9.0	AMÉNAGEMENTS	1 600,00 \$
10.0	MARQUAGE ET SIGNALISATION	1 000,00 \$
SOUS-TOTAL		496 508,00 \$
IMPRÉVUS (± 10%)		50 000,00 \$
SOUS-TOTAL		546 508,00 \$
TPS (5%)		27 325,40 \$
TVQ (9.975%)		54 514,17 \$
TOTAL		628 347,57 \$

Sylvain Parent, ing.
 Directeur de projets